

Le mot du Maire

L'année 2003 s'est achevée avec nos souhaits, nos projets de l'année précédente réalisés ou non. Que ce soit dans notre vie privée, dans notre commune, dans notre pays, dans le monde, tout ce que nous avons souhaité n'a pas abouti. La vie est ainsi faite, avec des choses belles et positives, et d'autres qui ne vont pas dans le sens que nous le souhaitions. Ce bulletin municipal a pour but de vous informer au mieux de l'activité de l'équipe municipale en 2003 et des projets futurs pour 2004.

Sans tomber dans un optimisme démesuré, je constate que notre village, notre commune a vécu une année 2003 positive et intense en activité. Les travaux prévus au budget sont majoritairement réalisés, notre trésorerie municipale est saine et équilibrée. La période de sécheresse que nous avons traversée a été maîtrisée avec le concours de tous les Habitants, que ce soit pour l'économie de l'eau potable ou pour les risques d'incendie, votre civisme citoyen a bien fonctionné. Je vous en remercie sincèrement.

Ce qui me touche le plus, ainsi que les membres élus du Conseil Municipal, ce sont les liens d'amitiés, de rencontres, d'échanges, entre nous, habitants de Montaud. Nous avons vécu une année sociale intense. Chaque association locale a participé pleinement à créer ce climat, cette ambiance d'amitié partagée. Je crois que nous pouvons tous être fiers de vivre ensemble notre village. Je ne vais pas énumérer toutes les activités qui ont jalonné l'année 2003. Vous les connaissez, elles sont nombreuses et diverses. Un grand merci à toutes les associations pour leur dynamisme et la richesse de leurs idées.

Quelques mots sur les projets de l'année 2004.

Le grand chantier de l'année sera la réhabilitation et l'extension de 2 classes au groupe scolaire, dans le cadre de la communauté de communes Vercors Isère (CCVI). L'année scolaire sera sans doute un peu perturbée par ces travaux. La sécurité des enfants sera assurée dans de bonnes conditions, nous y veillerons. La durée du chantier de 14 mois s'étendra de Juillet 2004 jusqu'à Août 2005. La rentrée 2005-2006, selon les prévisions, devrait accueillir 88 enfants...

Un chantier se termine, celui de la mise en service du nouveau réservoir d'eau de 200 m³. D'autres continuent : L'assainissement collectif avec des antennes à réaliser, de la voirie, de la signalisation....

Autre projet à réaliser : L'étude de la modification du plan d'occupation des sols de 1998.

Je dois vous préciser à ce sujet qu'une modification n'est pas une révision, la différence est importante dans le temps, dans le coût, et dans les résultats.

La modification va nous permettre de préciser, voire d'améliorer certains textes du POS actuel qui sont imprécis, pouvant ainsi parfois donner lieu à des interprétations diverses et contradictoires. Les secteurs des zones définis dans le POS ne seront pas modifiés. Il n'y aura donc pas de nouvelles zones constructibles. Vous serez informés de l'avancée de nos travaux et à l'issue de cette étude, il sera procédé à une enquête publique.

Voilà sommairement tracé notre travail pour 2004, tout en ajoutant la vie municipale quotidienne qui n'est pas négligeable et qui est assurée avec le concours du personnel communal et intercommunal et du déneigeur. Je les remercie pour leur travail positif et efficace tout au long de l'année.

Merci également à tous mes collègues et amis de l'équipe municipale, aux membres du CCAS et aux personnes extérieures qui participent à la vie municipale.

Je profite de ce message pour souhaiter la bienvenue à tous les nouveaux Habitants qui sont arrivés à Montaud cette année, je les remercie et les félicite d'avoir choisi notre village pour y vivre.

Je vous invite tous, ainsi que vous Montaudines et Montaudins à vivre une année 2004 pleine d'espérance de paix, de joie, de tolérance, de justice, et d'amitié entre nous, et si possible dans le monde. Nous allons y travailler.

Amicalement,

François BELLE

Etat Civil

Naissances

Noémie GERBAUX - Les Plattières - le 20 juin 2003 à St Martin d'Hères
Vivienne IACONO - Le Vif de la Clé - le 03 août 2003 à Grenoble
Martin VILLEMUS - Les Etroits - le 29 août 2003 à Voiron
Noëlyse GLENAT-JAIME - Le Vif de la Clé - le 17 octobre 2003 à Grenoble
Logan NGUYEN - Gillot- le 26 novembre 2003

Mariages

Aurore GUENE et Thierry BLANC, le 2 août 2003
Delphine PARLIER et Morgan GERARDOT, le 23 août 2003 à Haybes (Ardennes)
Mylaine CARADEC et Jérôme MOUTOU, le 20 septembre 2003

Décès

Marie-Louise MALAVAL épouse GIRAUD, le 24 juillet 2003 à La Tronche
Fernande PONCET, veuve ROZAND, le 31 août 2003 à Marseille
Raymonde CHARREL, le 13 octobre 2003 à La Tronche

Bienvenue aux nouveaux habitants

Au nom de tous les Montaudins, le Conseil municipal souhaite la bienvenue aux familles qui se sont installées au cours des derniers mois dans notre village :

Florence BEURARD	Les Coings
Maddy GOUY-PAILLER & Jean-Luc PEVET	Les Etroits
Ouided & Habib MELLOULI	Le Village
Séverine & David ALISSO	Les Maîtres
Nicolas GRANIER & Manuela PATT	Le Vif de la Clé
Catherine & Franck BENETE	Le Vif de la Clé

La Commune recrute pour assurer des remplacements

Nous recherchons des personnes qui seraient susceptibles de remplacer en cas d'absence (maladie), le personnel périscolaire de la cantine ou de la garderie de Montaud, ou remplacer également le personnel de l' ATSEM (Agents Territoriaux Spécialisés Ecoles Maternelles).
Si vous êtes intéressés et si vous disposez de temps libre, veuillez contacter Jocelyne LAVALLEE ou François BELLE en mairie au 04 76 93 65 79, pour de plus amples renseignements.

Recensement de la population

Le recensement général sera réalisé entre le 15 janvier et le 15 février 2004 à Montaud.

Compte tenu des nouveaux textes, ce travail sera étalé sur cinq années et les résultats officiels ne seront connus que fin 2008.

Nous vous remercions par avance de réserver un bon accueil à l'agent recenseur, Madame Brigitte MURDINET afin que ces opérations se déroulent dans les meilleures conditions possibles.

Montaud, notre village

Superficie :	1.459 Hectares
Dénivelé :	1.200m.
Altitude :	entre 300 m. et 1.500 m. / Altitude du Village : 700m.
Accès :	D.13 par Veurey et D.218 par St.Quentin/Isère
Habitants :	517 Montaudins et Montaudines . 43 de moins de 3 ans. 76 de 3 à 10 ans. 30 de 11 à 17 ans. 313 de 18 à 65 ans. 55 de plus de 65 ans. 14 enfants nés en 2002, 8 enfants nés en 2003. 66 enfants scolarisés dont 39 enfants en maternelle & 27 en classe Elémentaire. 388 Electeurs inscrits. (207 Hommes et 181 Femmes) au 28/02/2003.
Habitations :	208 dont 202 raccordées au réseau d' eau communale et 131 au réseau d' assainissement collectif.
Hameaux :	16 hameaux : Les Coings, les Muets, le Vif de la Clé, le Moulin, les Plattières, le Village, Côte Maillet, Guillaudière, Colombière, les Charpènes, Le Villard, les Maîtres, les Etroits, le Fayard, la Combe, les Ramés.
Lotissements :	5 lotissements de 4 à 9 Habitations. Fayolle, Le Gillot, Domaine de Joséphine, le Vallon, Buissonnière, En cours : Le Village (2 lots).
Associations :	7 associations : A.C.C.A. - les chasseurs - Pdt: Marc DAGUET, A.N.D.S. - la paroisse - Pdt: Jean Claude PASCAL, le Sou des Ecoles , Pdt: Virginie BLONDEL ESCLATINE, les Aînés , Pdt: Claude PAQUET, A.S.C.S.M. - sport, culture, social - Pdt: Michèle VOLSY, Montaud Ubohu - les jeunes parents - Pdt: Cécile SUPTITZ. Chanteloube – association d' artistes – Secr :Christel DAGUET.
Groupe Scolaire :	3 Classes (2 maternelles et 1 classe élémentaire) dont la gestion, ainsi que celle du périscolaire (cantine & garderie) sont assurées par la Communauté de Communes Vercors Isère.
Crèche :	Crèche / Halte-Garderie parentale accueil 16 places : 12 crèche et 4 halte garderie.
Assistantes Maternelles :	5
Conseil Municipal :	9 Elus. (5 hommes et 4 femmes) - 2 adjoints – 5 Commissions :Urbanisme, Finances, Travaux, Social, Ecoles, Environnement Agriculture.
Personnel Communal:	2 à temps non complet.(secrétariat, agent technique)
Employés intercommunaux :	4
Agriculteurs en exercice :	4 (exploitations à titre principal)
Artisans, Commerçants, Professions libérales dont le siège est sur la Commune :	13
Taxes professionnelles :	17

L'activité communale et intercommunale

S.I.R.A.M. Route Départementale 218 - MONTAUD / AUTRANS -

Compte-rendu de la visite en hélicoptère du 24 Novembre 2003 :

Le but de cette inspection des lieux par le Conseil Général de l'Isère était de constater avec les élus de la Communauté de Commune Vercors Isère (Montaud, St.Quentin, La Rivière) les risques d'éboulements potentiels et les chutes de blocs possibles en amont de cette route.

Deux éboulements importants se sont produits en vingt ans :

- **Le 30 Janvier 1971** : Effondrement de 50 000 m³ à Combe Noire. (1972 : Reprofilage et purges de 30 000 m³).
- **Le 20 Avril 1992** : Eboulement d'un bloc de rocher à la Buffe de 20 000 m³.

Suite à cette visite, les participants ont tous convenu que le rétablissement de la route selon le tracé existant était plus que périlleux eu égard aux risques d'éboulement et chutes de blocs. La solution préconisée pour le rétablissement de la liaison Montaud- Autrans est le percement d'un tunnel de 1,6 Km. en aval de Combe Noire; tunnel débouchant dans l'environnement de Gêves sur Autrans. Cet ouvrage permettrait de maintenir la route ouverte en hiver, établissant ainsi une véritable liaison entre le plateau du Vercors et l'autoroute A 49.

Le seul inconvénient est le coût estimatif : 45Millions d'Euros.

Il ne paraît pas raisonnable de mettre autant d'argent dans un tel projet. Selon les responsables du Conseil Général, cette somme représente près de 50% du budget annuel des routes du Département.

C'est pourquoi il semble opportun d'attendre de savoir si la ville de GRENOBLE est retenue pour organiser les jeux olympiques de 2014 afin de pouvoir bénéficier de financements extérieurs. (Etat /Europe).

Dernières Brèves :

Des animations et des rencontres importantes se sont déroulées à MONTAUD en Décembre.

Pour la 2^e fois la soirée du téléthon du samedi 6 Décembre a été une soirée d'humour et de générosité communicative et amicale. Bravo aux organisateurs et aux artistes !

A l'année prochaine.

Le mardi 16 Décembre 32 aînés sur les 55 de plus de 65 ans se sont retrouvés avec des amis, pour le repas de Noël offert par le CCAS et la municipalité. Le repas servi par un traiteur fut très apprécié par la majorité des convives. Les chants et les histoires ont créé l'ambiance festive de cette journée d'amitié. Un colis de Noël sera distribué aux absents à ce repas.

La Soirée historique sur le Vercors du mercredi 17 Décembre présentée par le CPIE dans le cadre du Parc du Vercors a mobilisé et conquis un public passionné par l'histoire et la vie des habitants de notre Vercors.

Un spectacle sons et lumières à MONTAUD le Samedi 20 Décembre ! Succédant au passage du père Noël, venu spécialement pour la fête de l'école, ce feu d'artifice remplaçant celui qui a été différé en juillet à cause de la sécheresse, fut un enchantement pour tous les spectateurs grands et petits.

COMMUNAUTE DE COMMUNES "VERCORS-ISERE"

Médiathèque Intercommunale Lis-Là

Une plongée dans le passé

Au mois d'octobre, la médiathèque intercommunale Lis-Là fêtait ses 5 ans d'activité.

L'animation « Les métiers d'autrefois », organisée par l'équipe de la médiathèque pour cette occasion a réuni un très large public. En prélude, la médiathèque a accueilli « Les Griotes » pour une soirée contes où l'on découvrit les démêlés du forgeron avec le diable ou encore la légende de la naissance de la dentelle. Soirée chaleureuse conclue autour d'une tasse de tilleul, elle a enchanté grands et moins grands.

Vendredi 24 octobre, la salle des fêtes, décorée avec soin et originalité accueillait le groupe folklorique « La bise du Connest » pour une soirée dauphinoise. Après les discours officiels, l'apéritif et le traditionnel gâteau d'anniversaire, les enfants des écoles ont dansé avec une parfaite maîtrise, rondes et rigodons, entraînant avec eux, parents et amis. Les musiciens du groupe (violon, vielle et accordéons) n'ont eu de cesse de faire valser, tourner et même d'essouffler un public conquis par une ambiance très chaleureuse.

Le lendemain, grande animation sur le parking de la médiathèque.

La locomobile a intrigué plus d'un passant. Ancêtre de l'époque de la machine à vapeur, durant tout l'après-midi, sous le regard vigilant du mécanicien, elle a fourni l'énergie nécessaire à la fabrication des sabots. Parfois noyés dans un nuage de vapeur, les spectateurs sont restés ébahis devant ce procédé certes ancestral et pourtant si efficace et abouti.

A proximité, le tourneur sur bois et la potière ont fait partager leur savoir-faire en initiant les plus hardis à leur technique, pendant que l'orgue de Barbarie et son organiste égrenaient d'anciennes ritournelles. Le rétameur, médecin des ustensiles de ménage, était là aussi avec son matériel pour réparer vieilles casseroles cabossées et bouilloire trouée (en 1900, c'était un des artisans les plus populaires : il fallait un bon chaudron pour faire une bonne soupe !)

Jasmin, quant à lui, a attiré une foule d'enfants. En effet, ce n'est pas tous les jours que l'on voit un cheval « changer ses chaussures ». Le maréchal-ferrant était à l'œuvre, assisté du forgeron.

Petite pose autour d'un verre de jus de pommes accompagné de châtaignes grillées pour admirer échelles et outils de bois de fabrication artisanale et observer la rapidité et la dextérité du casseur de noix.

A la salle des fêtes, ambiance plus feutrée.

Pendant que les vanniers, la mondeuse et la dentellière au crochet s'activaient à la réalisation de leur ouvrage, la dentellière au fuseau, accompagnée du sculpteur de ses outils, donnait une foule d'informations pour ne pas « s'emmêler les bobines ». Côte à côte, le fabriquant de balais en sorgho et le rempailleur de chaises ont incité les curieux à s'exercer à cet artisanat ancestral. Un peu plus loin, le geste de balancier du cardeur de laine intriguait les parents et telle une berceuse incitait les petits à l'apaisement pendant que frères et sœurs s'exerçaient à l'atelier de tissage prévu pour eux.

Il ne fallait pas terminer cet après-midi festif sans aller admirer les nombreuses voitures anciennes et motos, exposées pour le plaisir des yeux et le contentement des connaisseurs.

Au-delà de ce week-end, pendant tout le mois de novembre, la médiathèque a proposé une exposition d'outils anciens et un grand choix d'ouvrages sur les métiers d'autrefois. Public averti comme néophytes ont apprécié la diversité des documents mis à leur disposition.

Ces festivités ont satisfait un large public et il faut espérer un même succès pour la prochaine animation sur l'Afrique, programmée au printemps 2004.

Nouveauté : A partir du 1^{er} décembre, il est possible d'emprunter des CDROMs : Jeux interactifs, découverte des sciences, vie pratique, histoire et d'autres thèmes encore, pour tous.

Renseignements à l'accueil de la médiathèque pour les modalités de prêt.

Horaires d'ouverture de la Médiathèque Intercommunale Lis-là:

Mercredi 9h-12h et 14h-17h / Vendredi 16h-19h / Samedi 9h-12h et 14h-16h

La médiathèque sera fermée pendant les vacances de Noël.

Les Aînés de Montaud

Comme chaque année, depuis 5 ans, nous avons organisé, le 28 novembre, une mondée, vieille tradition régionale. L'accordéoniste rythma la soirée avec des airs d'autrefois, ce qui donna l'idée à quelques-uns de danser. La soirée s'est terminée avec un casse-croûte et un petit verre.

Nous rappelons aux nouveaux retraités qu'ils peuvent nous rejoindre le 2e et le 4e jeudi de chaque mois, à 14 heures à la salle des fêtes.

Notre prochaine Assemblée Générale aura lieu le mardi 27 janvier 2004 à la salle des fêtes et sera suivie « du pot de la nouvelle Année ».

L' Association des Aînés.

Association Notre Dame des Sommets



Le samedi 4 octobre dernier, nous avons eu le plaisir d'accueillir dans la salle des fêtes 200 convives pour notre soirée « fondue vigneronne »

Un grand merci à tous ceux et celles qui nous ont fait l'amitié de participer à cette fête et de nous donner ainsi les moyens financiers pour poursuivre l'embellissement de l'église de Montaud

A ce titre, 2003 est une très bonne année, puisque 2 réalisations importantes ont vu le jour avant le jeudi 25 décembre pour la messe de Noël :

La première financée par la mairie est la réfection totale de la tribune qui jusqu' à aujourd'hui était interdite au public car non conforme.

La deuxième financée par notre Association et la paroisse de « Notre Dame des Noyeraies » est la remise à neuf et au « goût du jour » de l'éclairage intérieur de l'église.

Autre événement important survenu en 2003 :

la mise en valeur du site de la statue de la Vierge de « Notre Dame des Sommets » qui peut désormais se voir de la place du village et ceci grâce au travail important d'égavage réalisé cet été par 5 personnes de Montaud dont 3 spécialistes avec leur matériel.

Rappel important:

Notre association est ouverte à tous, catholiques ou non, pratiquants ou non, puisque l'objet unique de l'association est la sauvegarde du patrimoine de l'église. Si l'on vous dit que la majorité des membres de l'Association a plus de 60 ans, vous comprendrez qu'il est urgent de rajeunir les cadres et que l'Association a impérativement besoin des idées de plus jeunes, artistes ou non, pour poursuivre encore et toujours l'amélioration de l'intérieur de l'église. Alors n'hésitez pas à venir nous rejoindre.

Le bureau de l' A.N.D.S

Association Sportive Culturelle et Sociale de Montaud



Association Sportive Culturelle Sociale de Montaud
une association en mouvement !!!

L'ensemble des membres du conseil d'administration de l'association vous souhaite une bonne et heureuse nouvelle année 2004. Nous vous remercions pour la confiance que vous nous accordez, et nous vous réaffirmons notre intention de poursuivre nos actions au service de tous les Montaudines et Montaudins, (anciens et nouveaux) à travers la programmation et l'organisation d'activités et d'animations de qualité alliant les traditions et l'innovation.

Encore un grand merci à tous ceux qui par leur implication ont permis, permettent et permettront que nos différents projets se réalisent et nous offrent l'occasion de partager de grands moments de convivialité.

Evénements et décisions concernant le dernier trimestre de l'année 2003

L'assemblée générale du 16 septembre

Cette assemblée générale a été l'occasion d'élire et d'enrichir le nouveau conseil d'administration de l'ASCSM.

La soirée théâtre et le récital du 20 septembre

Du rire et de l'émotion pour la centaine de personnes qui est venue apprécier une pièce de théâtre comique suivie d'un récital de chansons françaises.

La soirée Jazz du 22 novembre

112 participants ont assisté à la deuxième édition d'une soirée musique-bar sur le thème du jazz au sens le plus large. En premier bilan, chacun semble reconnaître que cette soirée fut à nouveau une réussite. Pour notre troisième édition, en novembre 2004, nous espérons encore une fois ne pas vous décevoir en vous permettant d'apprécier une nouvelle facette du jazz ...

Projet internet haut débit

Suite à la demande du groupe porteur de ce projet et de la mairie de Montaud, le conseil d'administration de l'ASCSM a pris la décision « d'héberger » juridiquement cette initiative (qui devrait permettre, à terme, à notre village de bénéficier des avantages d'un haut-débit mutualisé) durant sa phase de maturation. Au-delà de cette période, ce projet devrait poursuivre son développement de manière totalement autonome.

Programme des Journées 2004

Samedi 17 Janvier 2004 : Fête de la St ANTOINE ou Fête des Laboureurs

Renseignements : Brigitte (04 76 93 34 27) ou Joëlle (04 76 93 63 83)

Vendredi 30 Janvier 2004 à 19h : Soirée Jeux (jeux de société, cartes, etc.)

Repas tirés des sacs. Soirée gratuite ouverte à tous.

Samedi 27 Mars 2004 : Soirée Printemps « surprise ».

Samedi 15 Mai 2004 : Journée « Bric-Broc » - Après-midi Echanges (plantes, plats, recettes, etc.).

Samedi 18 Septembre 2004 : Soirée Théâtre.

Samedi 20 Novembre 2004 : Soirée Musique-Bar.

Rappel des activités « ASCSM »

- **Tai Chi** animé par **Fernando Merandao** - Tél. : 04 76 93 64 49
Cours le mercredi à 19h30 - à la salle des fêtes
- **Chorale** animée par **Nicole Marchesini** - Tél. : 04 76 93 66 78 (Bernardette Toinet-Beaudet)
Le lundi à 20h30 - à la salle des fêtes
- **Gymnastique** animée par **Chantal Chateau** - Tél. : 04 76 93 67 83
Le mardi de 19h00 à 20h00 et le jeudi de 20h00 à 21h00
et le mercredi de 8h30 à 9h30 (gym douce) - à la salle des fêtes
- **Peinture** animée par **Michèle Volsy** - Tél. : 04 76 93 67 85
Le jeudi de 14h00 à 16h30 dans son atelier au Vif de la Claie
- **Couture** animée par Malou Daguet – Tél. : **04 76 93 63 14**
Le lundi de 14h à 16h - à la salle des fêtes
- **VTT** animé par **Mathieu Debril** – Tél. : 04 76 93 62 40
Sorties vélo chaque week-end. Possibilité d'entretien du matériel (voir avec Mathieu)

Pour tout renseignement ou proposition, vous pouvez contacter les membres du bureau :

Présidente : Michèle Volsy – Vif de la Clé – 04 76 93 67 85

Secrétaire : Brigitte Bonnet-Eymard – Colombière – 04 76 93 34 27

Secrétaire-Adjoint : Thierry Lecres – Les Coings – 04 76 93 33 36

Trésorier : Thierry Blanc – Les Etroits – 04 76 93 32 49

Le bureau.

Téléthon 2003 "Montaud show 2"

Pour la deuxième année consécutive, notre soirée Téléthon a remporté à nouveau un énorme succès.

Nous tenons à remercier, tout d'abord, toutes les personnes bénévoles : les acteurs, les musiciens, les choristes, les danseurs, les techniciens, les couturières, l'association du Sou des écoles responsable de la buvette, l'ASCSM et la municipalité qui ont permis que cette soirée soit réalisée dans la gaieté et la bonne humeur, ainsi qu'à votre formidable élan de générosité qui a permis de collecter la somme de 1 888,60 €. Nous pouvons constater une progression par rapport à l'an dernier où la collecte s'élevait à 1.710,80 €.

Cette agréable soirée a débuté par l'orchestre « jazz band » de Veurey, suivie de la chorale de Montaud qui nous ont interprété de jolies partitions. Par la suite, nous avons applaudi nos acteurs de l'an dernier avec grand plaisir, et pu découvrir de nouveaux talents et en particulier les adolescents Montaudins qui nous présagent une relève assurée. Nos danseuses et danseur ont effectué des chorégraphies de qualité et ont été rejoint cette année par les plus jeunes. Tout ce joli petit monde a été orchestré par nos remarquables « Vamps ».

C'est tous ensemble que nous avons contribué à faire avancer la recherche des thérapies innovantes qui combinent thérapie génique et thérapie cellulaire, seul espoir de guérison pour des maladies encore incurables. Encore bravo et merci aux généreux donateurs.

Nous lançons un appel à toutes les personnes intéressées par le **Téléthon 2004** : musique, sketches, chants, contes....

Pour plus d'informations, contacter :

Jean-Marc CHATEAU 04 76 93 67 83 ou Christian MARTIN 04 76 93 62 34.

Préparez-vous, une réunion « audition » aura lieu début octobre 2004.

Jocelyne

Le Sou des Ecoles

Nous vous présentons nos meilleurs voeux pour cette nouvelle année 2004. Notre Association (à but non lucratif) est constituée de 6 parents d'élèves bénévoles. Nous organisons des manifestations pour récolter de l'argent dans le but de financer des activités extra-scolaires (sortie au musée, au théâtre, achat de matériel de sport...). Il nous semble important de pouvoir apporter ces " petits plus " à nos enfants.

Cette année nous vous proposerons de venir fêter Mardi-Gras à la salle des fêtes le samedi **28 février 2004 avec une soirée Carnaval**. Le bénéfice de cette soirée financera une sortie de fin d'année.

Venez, (déguisé ou pas) passer une bonne soirée.

Les membres du Sou.

Association Chanteloube



Le vif de la Clé - 38210 Montaud -
tel : 04 76 93 66 85

L' Espace CHANTELOUBE, Associations d' Artistes remercie tous les Montaudins et Montaudines, qui l' ont accueilli.

En 2004 L'atelier organisera plusieurs rencontres :

- Petits spectacles,
- Journées de peintures,
- Accueil de jeunes et gens de tous ages qui cherchent un lieu de créativité...

L'atelier fait Portes Ouvertes tous les jeudis après-midi.

Chanteloube travaille activement sur un projet

« NATURE et PATRIMOINE »

qui aboutira pour les JOURNEES DU PATRIMOINE, les 18 et 19 septembre 2004.

Jusque là, les Artistes de la Région vont parcourir les Jardins Potagers à la recherche de Sensations, d' Emotions, pour mettre en valeur tous les gestes quotidiens et Savoir-Faire des Jardiniers et jardinières de notre Commune.

Tous ceux qui souhaitent rejoindre ce projet et, que nous n'avons pas eu le temps de contacter, sont les bien venus.

Pleins de petits bonheurs pour les Fêtes
de la part de Toute l' équipe de Chanteloube

Aide à Domicile en Milieu Rural

Vous avez des enfants de moins de 16 ans, cette information vous concerne.

Votre grossesse vous fatigue,
Votre retour de maternité est difficile,
Un enfant est malade, il faut s'occuper des autres,
Un des parents tombe malade, l'autre se retrouve seul pour tout assumer...

Le service « Famille » de l' A. D. M. R. peut vous seconder dans les tâches quotidiennes :
préparation des repas, un peu de ménage, de repassage, s'occuper des enfants...

Informations sur Montaud auprès de Bernadette TOINET-BEAUDET au 04.76.93.66.78.
Tarif selon votre quotient familial.

**Vous avez été fatigué ? opéré ? vous avez des difficultés à vous débrouiller seul (e) ?
Vous avez besoin d'un coup de main ?**

Le Service d'Aide à Domicile aux familles et personnes âgées de l'A.D.M.R de Saint-Quentin-sur-Isère est à votre disposition.

N'hésitez pas à contacter votre bénévole : Brigitte MURDINET
au 04.76.93.64.05 (uniquement).

La crèche

Montaud'Ubohu est heureuse de vous retrouver pour vous faire partager la vie de la crèche de notre village : en avant pour la visite, suivez le guide !

En 2003, 30 familles ont utilisé régulièrement ses services dont 4 Saint-Quentinoises, ce qui représente 41 enfants accueillis par Cornélia, Raquelle, Annie, Wendy et Sylvie Daguet. Le conseil d'administration, qui gère l'association, est composé cette année de 11 membres dont monsieur le Maire qui représente la municipalité, membre de droit.

Que s'est-il passé depuis 6 mois ?

Juin-juillet a été marqué par une activité intense avec l'arrivée simultanée de plusieurs bébés en période d'adaptation des lieux, des habitudes de chacun et de l'équipe avec la collaboration active des parents.

Le 27 juin a eu lieu le grand ménage avec bricolage et remise en état divers récompensé par un repas partagé à l'ombre du préau.

Le 10 juillet, la maison de notre responsable, Cornélia Martin, a été malheureusement la proie des flammes entraînant un élan naturel de solidarité et une période de réaménagement du planning de la crèche.

Dès fin août, Sylvie Daguet, assistante maternelle de Montaud, prête main forte à l'équipe, ce dont nous la remercions particulièrement.

Le 27 juillet, nous avons participé dans la bonne humeur à la fête du village avec le sou des écoles : Mariline au maquillage des enfants, Cécile et Eric à la photo, Sylvie et Virginie à la pêche au canard, Lynda et Isabelle aux cadres photo, Roselyne et Hélène à la vente de gâteaux maison ... Bon moment de convivialité et de bonne humeur !

En août, trois semaines de repos bien mérité...

Dès la rentrée, le 25 août, l'équipe, renforcée par Sylvie Daguet a repris l'adaptation et l'accueil des enfants.

Mi septembre, refleurissement des activités animées pour la danse par Annie Barbieri et pour le judo, par un nouveau professeur ceinture noire pour six jeunes pousses en judo et 8 à la danse, tous bien motivés après leurs séances d'essai.

D'octobre à décembre, le nombre d'enfants accueillis et la demande progressent encore. Nous demandons à l'animatrice, Wendy, d'augmenter son temps de travail. Nous accueillons également des stagiaires.

L'étude des besoins et de la capacité d'accueil de la structure nous conduisent à demander l'extension de l'agrément à 16 enfants à la PMI donc à procéder au recrutement de personnel qualifié et expérimenté pour assurer bien être et sécurité optimum à tous ces bambins. L'équipe s'étoffera donc en 2004.

Samedi 11 octobre, les enfants ont soufflé la bougie du premier anniversaire de notre bébé crèche sur un magnifique gâteau. La salle des fêtes avait été décorée pour cette occasion par leurs peintures et leurs travaux manuels. Certains n'ont pu retenir leur émotion à la projection humoristique de photos en voyant leurs petits si craquants et si vite grandis.

Dimanche 14 décembre, une foule d'enfants et de parents ont participé à la fête de Noël et de la lumière avec l'équipe à la crèche, ravis de partager des gourmandises maison. Les parents ont reçu de belles boules de Noël, taille XXXL, et des bougeoirs en pâte à sels réalisés en cachette par les enfants.

Comme vous le constatez, la crèche de votre village est une ruche de travail et de plaisir. L'accueil des enfants et des parents, les tâches administratives, les différents projets et fêtes à monter, la gestion du personnel sont prenants.

Ainsi, votre aide bénévole, même de quelques heures, sera toujours bienvenue, vous qui avez quelques talents pour distraire, occuper les enfants ou pour les accompagner lors de sorties hors de la crèche ou des mains de bricoleurs ou d'artistes pour entretenir le matériel et le décorer.

Nous recherchons une boîte au lettre rigolotte et des amateurs pour peindre la cabane extérieur avec des couleurs gaies !

Livres et jeux pour moins de 6 ans sont également toujours les bienvenus.

Nous voulons adresser un grand merci au personnel, titulaire et remplaçant, pour son implication et sa motivation constantes, aux membres du conseil d'administration pour leur travail, à nos partenaires: mairie, conseil général, CAF et bien sûr aux enfants et aux parents, si présents.

Veuillez noter les prochains rendez-vous :

Lundi 19 janvier 2004 à 20h30 à la crèche : réunion du CEPPI (collectif enfant parent professionnel de Isère) suivi d'un débat dont le thème sera affiché à la crèche. L'entrée est libre.

En février : grand ménage à une date à fixer ultérieurement.

Mardi 23 mars à 20h30 à la salle des fêtes : assemblée générale de l'association.

Tous nos meilleurs voeux en cette nouvelle année pour petits et grands !

Don du sang

L' Amicale des donneurs de sang bénévoles de Tullins et du Canton vous communique les dates des prochaines collectes 2004 :

- 3 et 9 février {
- 28 juin et 7 juillet { de 17 h à 20 h
- 20 et 27 septembre {

Les collectes se feront dans la salle de fêtes de Tullins Fures.

Devant le besoin urgent de sang, nous comptons sur votre présence.

Autres manifestations :

L' Assemblée Générale le 23 janvier 2004 à 20 h 30, salle des fêtes de Tullins Fures.

Si vous avez entre 18 et 65 ans, si vous êtes en parfaite santé, venez nous rejoindre, nous vous accueillerons avec plaisir.

Concours de belotte le 13 mars 2004 à 20 h 30, salle des fêtes de Tullins Fures.

Réservez votre soirée, venez nombreux, nous vous attendons.

Quelques offres de services et des invitations

Baby-sitting

Isabelle DAVID - 04 76 93 62 58 –
Romain EPAILLY - 04 76 93 63 89 –
Julien CHATEAU - 04 76 93 67 83 –
se proposent de garder vos enfants, le temps d'une soirée.

D'autres le font peut-être ou auraient envie de le faire. Si vous êtes de ceux-là, n'hésitez pas à vous faire connaître en mairie, afin que cette information soit diffusée dans le prochain bulletin. La publication des annonces et son renouvellement ne s'effectuent qu' à la demande des intéressés.



Cours de mathématique

Etudiant niveau bac + 3
propose cours de mathématique sur Montaud, Veurey, St Quentin.
☎ 04 76 93 33 32 / 📠 06 03 12 07 29



A la ferme Lespinasse,

Brigitte et Fernando vous invitent pour découvrir les orchidées de la serre qui seront exposées dans la grande salle d'accueil,
dimanche 1^{er} février de 10 h à 12 h et de 14 h à 16 h.
En attendant de vous rencontrer, bonnes fêtes à tous !



Vœux 2004

Le Maire, le Conseil Municipal, les employés municipaux, vous adressent, ainsi qu' à ceux qui vous sont chers, leurs meilleurs vœux de bonne année et de bonne santé.
Que 2004 apporte également la paix dans le monde.

Toute la population est conviée à la salle des fêtes pour partager la galette des rois et trinquer en l'honneur de la nouvelle année,
samedi 10 janvier à 18 heures



Validation des acquis de l'expérience.

La "validation des acquis de l' expérience" vous permet de faire reconnaître officiellement, sous certaines conditions, vos compétences professionnelles acquises par l'expérience, en vue de l' obtention d'un diplôme, titre ou certificat de qualification.
Réunion d'information dans les locaux de la M.I.F.E. à Voiron,
vendredi 30 janvier à 14 heures



Histoire de Montaud : l'affaire du Fayard Perret (1806-1807)¹ (Suite)

(Résumé des 2 épisodes précédents : cf. Bulletins d'information n° 11 et 12 :

I - Au matin de la Saint-Jean 1806, le mardi 24 juin², un groupe d'habitants de Montaud³ qui se rendait à Autrans⁴ par le chemin et le pas de la Claie⁵ découvrit, sur la commune de Montaud et dans la partie du chemin appelé le bec de l'aigle, le cadavre de Louis Faure... Ce dernier fut trouvé à quelques toises⁶ au-dessous dudit chemin, ayant une ouverture considérable au crâne et le surplus de la tête fracassée... A quelques pas du cadavre, il fut trouvé un bâton de cerisier d'environ un mètre de longueur sur lequel on aperçut (sic) quelques cheveux de la couleur de ceux du cadavre... Dans cette partie du chemin, il fut trouvé une grande quantité de sang, et il paraissait qu'on avait cherché à le couvrir avec du gravier⁷.

La victime, **Louis Faure**, née le 26 juin 1788 à Autrans au hameau de l'Achard⁸, avait été placé comme domestique sans doute jeune⁹ par ses parents chez Pierre Chorot, propriétaire d'une exploitation agricole et forestière relativement importante¹⁰ à l'Eygalen, hameau le plus élevé de la commune de Veurey-Voroize et limitrophe de celle de Montaud¹¹.

Très rapidement après la découverte du corps de Louis Faure, et dès les premiers instants de l'enquête de police, les soupçons se portaient sur la personne de **Jean Perret**, que tout accusait. Comme Faure, il était originaire d'Autrans, où il était né vers 1782 environ¹², dans une famille sans doute aussi pauvre et nombreuse que celle de la victime, ce qui l'avait conduit, lui aussi, à *se louer* comme domestique dans des fermes d'aval.

¹ Résumé d'un article paru dans la revue *La pierre et l'écrit*, Revue d'Histoire et du patrimoine en Dauphiné, n° 12/2001, PUG, pp. 224 à 274.

² Fête traditionnelle qui pourrait être liée tant au culte du soleil (solstice d'été, le 21 juin) qu'à celui de Saint Jean Baptiste (fête tout à la fois donc païenne et religieuse), au cours de laquelle il était d'usage que les jeunes gens allument la veille au soir des feux, des bûchers, et s'amuse en dansant autour (fête à ne pas confondre avec *la borde*, brasier, feu de joie de carnaval ou de carême, à la mi-février).

³ En 1806, la communauté de Montaud, qui avait été rattachée à celle de Saint-Quentin-sur-Isère à compter du 31 janvier 1790, était redevenue une commune distincte depuis 5 ans (Arrêté du 9 Brumaire an X) et comptait 494 habitants : « *Paroisses et communes de France - Isère* », éd. du CNRS, 1983, p.345.

⁴ Autrans comptait 1100 habitants en 1806 : « *Histoire des communes de l'Isère - Grenoble et son arrondissement* », éd. Horvath, 1988, t.2, p.341 ; F.-M. Perrin-Dulac, « *Description générale du département de l'Isère* », réimpr. de l'éd. de Grenoble de 1806, éd. Laffitte, Marseille, 1980, t.1, p.161.

⁵ Ce chemin et le pas (du latin passus : passage étroit et difficile) qu'il empruntait pour franchir la falaise, à une altitude de 1509 mètres, aussi dénommé *chemin d'Autrans à Vif de la Claie et à Montaud* (cadastre de mars 1825 de Montaud), constituait en 1806 la voie de communication principale entre les deux communes d'Autrans et de Montaud (trajet d'environ 4 heures pour un dénivelé de 1340 mètres) : « *Un siècle de routes en Vercors* », éd. Parc naturel régional du Vercors », 1995, p.41 ; « *Le chemin de Montaud à La Claie* », C. Robbez-Masson, bull. d'information municipale de Montaud, déc. 1996, pp. 13 à 18.

⁶ Une toise équivalait à environ deux mètres (1,949 mètre exactement).

⁷ Faits tels que relatés dans le second arrêt de la Cour de Justice criminelle du département de l'Isère rendu dans cette affaire, en date du 16 décembre 1806 : A.D.I., 3U-4.

⁸ Hameau situé à environ 5 kms au nord d'Autrans, dans une combe montante, à 1173 mètres d'altitude et dans la direction du Pas de la Claie. Ce hameau pourrait être à l'origine de la paroisse d'Autrans, dite de *Chadiarésco* ou *chadiarées*, mentionnée dans des documents du XIIe siècle : « *Histoire des communes de l'Isère* », éd. Horvath, op. cit., p.341 ; égal. M. Miland, « *Notes d'histoire sur la paroisse d'Autrans* », in « *Procès-verbaux de la société dauphinoise d'ethnologie et d'archéologie* », 1961, n°296-298, p.37, A.D.I.-PER 953/19.

⁹ Les enfants l'étaient à l'époque souvent à partir de 12-14 ans et moyennant un salaire modique, ce qui permettait d'avoir une bouche de moins à nourrir à la maison et d'assurer la subsistance de celles qui restaient.

¹⁰ Outre Louis en effet, Pierre Chorot avait aussi comme domestiques Jean Perret, natif d'Autrans, et Catherine Rognier.

¹¹ Le hameau de l'Eygalen (ou Egalens, du latin aqua lenis, eau douce, bonne pour la trempe du fer, ancien lieu d'établissement burgonde) est aujourd'hui en ruines (lieu dit Brunetière, sur les cartes IGN actuelles) : J. Mouton, « *Notice historique sur Veurey en Dauphiné* », auto-éd. 1910, impr. Guirimand, Grenoble, p.41.

¹² Il ne figure pas sur les registres paroissiaux de baptêmes d'Autrans, dépouillés de 1780 à 1800 ; le second arrêt de la Cour de justice criminelle de l'Isère, en date du 16 décembre 1806, le dit *natif d'Autrans, âgé d'environ 24 ans* (A.D.I., 3U4) ; le registre de décès de la municipalité de Grenoble, à la date du 14 février 1807, n°130, précise également qu'il est *âgé d'environ 24 ans et natif d'Autrans* (A.D.I., 5E, 186/24/71).

De plus, placé comme Louis Faure en qualité de domestique chez Pierre Chorot de la ferme de l'Eygalen, sise sur la commune de Veurey-Voroize, il avait dû quitter son ancien maître quelques jours avant le crime. En effet, il *avait été soupçonné d'avoir commis plusieurs vols chez ledit Chorot et même d'avoir mis le feu à ses batimens (sic), pour avoir occasion de commettre de nouveaux vols. Les vols commis chez Chorot avaient été l'occasion de diverses querelles entre Louis Faure et Jean Perret ; qu'un jour, à propos de reproches qui étaient faits à Perret par Louis Faure et une fille également domestique chez Chorot,* ¹³ *Perret répondit que 'tant les maîtres que les domestiques s'en repentiraient' que plusieurs fois ledit Faure avait manifesté des inquiétudes sur les menaces que lui faisait Perret* ¹⁴. Perret retrouvait néanmoins rapidement un nouvel employeur en la personne de François Muldinet, qu'il devait déjà connaître et dont la ferme était située un peu plus haut, au hameau du Vif de la Claie, sur la commune de Montaud¹⁵.

Enfin le 23 juin, veille de la Saint-Jean et du crime, Louis Faure, qui conduisait à pieds un attelage de bœufs tirant un char appartenant à son maître, rencontrait sur la place principale du village de Veurey-Voroize, bondée de monde, Jean Perret ; ce dernier, qui portait sur ses épaules *un paquet de baguettes pour aiguillons*, passait tout exprès à une distance très proche de Faure et le heurtait à la figure avec sa charge. Une dispute s'ensuivait entre eux, Faure traitant Perret de *voleur de quenouilles et de souliers*, Perret narguant et menaçant Faure par des mimiques et des signes de tête. Après qu'ils furent séparés, Louis Faure annonçait à nombre des témoins présents ce jour-là que le lendemain, il *se rendrait à Autrans pour y voir ses parents* ¹⁶...

II - Au matin de la Saint-Jean, le 24 juin 1806, dès le cadavre de Louis Faure découvert, un des membres du groupe de montaudins se hâta d'aller prévenir les autorités : Jean Chorot, adjoint au maire, les gendarmes. Le corps de la victime, quatre jours plus tard, était examiné, sur demande de Gérard, juge de paix du canton de Tullins¹⁷, par *Durif, docteur en médecine et chirurgien habitant à Tulins (sic)*. Ce même jour 28 juin, le même Gérard, accompagné de Laurent, son greffier, s'était transporté lui aussi à Montaud pour y entendre les divers témoignages recueillis et les enregistrer par procès-verbal, en tant que juge délégué par le *magistrat de sûreté* près le tribunal de première instance d'arrondissement de Saint Marcellin¹⁸, le substitut de Monsieur le Procureur général impérial en la Cour de justice criminelle du département de l'Isère Vallier.

Par divers témoignages, il apprenait la dispute qui avait eu lieu la veille du crime entre la victime, Louis Faure, et Jean Perret. De la bouche des nouveaux maîtres de ce dernier, François Muldinet et Jeanne Murs, femme dudit Muldinet, du hameau du Vif de la Claie à Montaud, le juge-enquêteur apprenait également que *dans la nuit du 23 au 24 juin, Jean Perret ne coucha pas dans le grenier à foin (leur appartenant) quoique ce fût l'endroit où il couchait habituellement ; qu'un particulier (de passage)*¹⁹ *qui avait couché cette même nuit dans*

¹³ Il s'agit probablement de Catherine Rognier, qui sera citée comme témoin à charge devant la Cour de justice criminelle de l'Isère.

¹⁴ Arrêt du 16 décembre 1806 précité. Perret en tout cas semblait reprocher à Faure d'être à l'origine de son départ de chez son ancien maître, la vengeance pouvant être le mobile de l'assassinat : Annales du département de l'Isère, n°451, 21 décembre 1806, ADI, 48.

¹⁵ Remarquons que l'orthographe du nom de son nouveau maître est incertaine, celui-ci étant écrit *Muldinet* dans les arrêts de la Cour de justice criminelle et *Murdinet* sur l'affiche de l' « *Etat sommaire des arrêts rendus par la cour de justice criminelle spéciale du département de l'Isère* », éditée à Grenoble le 1^{er} mars 1897 (J. Allier, imprimeur) et affichée le 18 (A.C.G., 6 Fi 602), d'autant qu'à Montaud, à l'époque, les deux familles existaient (mais ne s'étaient-elles pas séparées à la faveur d'une *coquille* ou d'une différence d'écriture du préposé aux registres, à une certaine époque, comme ce fut souvent le cas ?).

¹⁶ Tous ces faits ont été relatés par l'arrêt du 16 décembre 1806 précité.

¹⁷ « *Almanach de la Cour d'appel séante à Grenoble pour l'an 1806, seconde année de l'empire français* », Grenoble, imp. J.M. Cuchet, 1806, A.D.I.-PER 907-2.

¹⁸ Le tribunal de Saint-Marcellin était *composé de trois juges et de deux suppléants* (sic) (art.8) et y étaient attachés un commissaire du gouvernement et un greffier (art.13). Il avait été également établi un substitut du commissaire du gouvernement près le tribunal criminel du département de l'Isère (art.35).

¹⁹ Nous ne connaissons ni l'identité ni les raisons pour lesquelles ce particulier se trouvait ici, la transcription du procès-verbal dans l'arrêt ne le mentionnant pas (ledit procès-verbal étant sans doute aussi muet sur ce point !). Il pourrait s'agir d'un colporteur ou *porte-balle*, comme on disait alors, dont bon nombre passaient à Montaud pour se rendre à Autrans (v. A. Allix et C.-R. Muller, « *les colporteurs de l'Oisans* », éd. PUG, 1979 ; L. Fontaine, « *Histoire du colportage en Europe* », éd. Albin

ledit grenier à foin et qui avait été étonné de ne pas y trouver ledit Perret, l'ayant aperçu (sic) le lendemain de grand matin au-devant de leur grange avec ses habits de travail, lui avait demandé d'où il venait si matin mais que la réponse de Perret ne fut pas entendue.

Suite à l'enquête antérieure diligentée dans la contrée par les gendarmes à cheval, le juge Gérard allait alors faire arrêter Perret par la gendarmerie et le faire incarcérer « dans la maison d'arrêt de l'arrondissement de Saint-Marcellin le 2 juillet 1806, comme prévenu d'assassinat ».

Le 15 septembre, le jury d'accusation du tribunal de première instance de Saint-Marcellin prenait une ordonnance de prise de corps contre Perret, accusé d'assassinat, qui était aussitôt signifiée à ce dernier. L'ordonnance contenait l'ordre de conduire Jean Perret de la maison d'arrêt de Saint-Marcellin à la maison de justice établie près la Cour de justice criminelle du département de l'Isère à Grenoble. Dans cette prison de *la conciergerie*, ancienne prison royale située dans l'aile gauche de l'ancien palais delphinal devenu palais de justice et siège de la Cour de justice criminelle, place Saint-André à Grenoble, coupé de son milieu montagnard naturel, Jean Perret, malgré sa robuste constitution et son caractère bien trempé, commençait à ressentir parfois quelque lassitude et découragement, d'autant qu'il savait son jugement prochain.)

III - SITOT JEAN PERRET CONDUIT ET DEPOSE DANS LA MAISON DE JUSTICE près la Cour de justice criminelle du département de l'Isère, l'officier de gendarmerie porteur des pièces de l'enquête, de la poursuite et de l'instruction établies jusque là, et notamment de l'ordonnance de prise de corps de l'accusé délivrée par le directeur du jury d'accusation, allaient les remettre au greffe de ladite Cour²⁰.

Le même jour 15 septembre 1806, l'accusateur public près la Cour de justice criminelle Jean-Baptiste Abraham Mallein dit l'aîné, procureur général impérial²¹ et membre de la légion d'honneur, prenait aussitôt connaissance de toutes ces pièces. Représentant du ministère public²² nommé par l'empereur²³, chargé de soutenir l'accusation devant la cour de justice criminelle au nom de l'état impérial contre l'accusé, il devait en effet au préalable vérifier la procédure antérieurement suivie, c'est-à-dire examiner *si les formes prescrites par la loi avaient été respectées*. Estimant que ces dernières n'avaient été observés, il apposait alors au bas de l'ordonnance de prise de corps la formule : *La loi défend*²⁴, entraînant ainsi saisine immédiate de la Cour de justice criminelle départementale de l'Isère.

Cette dernière se réunissait alors le 24 septembre 1806 et siégeait en audience publique, afin de se pencher pour la première fois sur *l'Affaire Perret*. La Cour était présidée par Marc-

Michel, 1995), ou alors d'un de ces si nombreux journaliers, ouvriers agricoles qui se louaient de ferme en ferme, *pour la soupe*.

²⁰ Code du 3 brumaire an IV, art. 312, *op. cit.*, p. 410.

²¹ Le titre de procureur général impérial a été substitué à celui de commissaire du gouvernement par le sénatus-consulte organique du 28 floréal an XII (18 mai 1804) portant établissement du gouvernement impérial.

²² Sous l'empire de la loi des 16-29 septembre 1791, le ministère public près le tribunal criminel était représenté par deux personnes : l'accusateur public élu et le commissaire du roi, nommé par ce dernier. Ils n'intervenaient qu'à ce niveau et une fois l'accusation formée, le premier développant les charges admises par le jury d'accusation, le second requérant l'application de la loi. Cette dualité du ministère public était supprimée par un décret des 29-30 octobre 1792 au profit de l'accusateur public, reconstituée ensuite par la Constitution de l'an III (23 juin 1795) qui rétablissait un commissaire du directoire exécutif pour être enfin définitivement abolie par la constitution de l'an VIII (13 décembre 1799) et la loi du 7 pluviôse an IX (27 janvier 1801). A compter de cette date, le commissaire du gouvernement remplissait donc aussi les fonctions d'accusateur public et il deviendra procureur général impérial au début de l'empire.

²³ La nomination des juges était désormais le principe établi par la Constitution de l'an VIII, revenant ainsi sur celui de l'élection posé précédemment (Constitution de 1791, titre III, chap. 5, art. 2). Les commissaires - du roi, du directoire, du gouvernement- ont quant à eux toujours été nommés par le pouvoir exécutif ; sous l'Empire, afin de les mieux tenir, l'Empereur déclarait que l'inamovibilité ne serait obtenue qu'à l'issue de cinq années d'exercice et allait augmenter leurs traitements. Un décret du 20 juin 1806 prévoyait une somme de 18 000 francs par an pour le Procureur général impérial et le Président de la Cour de justice criminelle de l'Isère, les juges de cette dernière ayant quant à eux un traitement annuel fixé, lui, à 3 000 francs : Duvergier, *op. cit.*, t. 15, p. 384.

²⁴ Si les formes avaient été respectées, il aurait écrit au contraire : *La loi autorise* : Code du 3 brumaire an IV, art. 325-326, *op. cit.*, t. 8, p. 411.

Antoine Paganon, président en exercice depuis cinq ans, ex-commissaire du gouvernement et membre de la légion d'honneur, assisté des deux juges Pierre Enfantin et Rolland Durand, juge suppléant en remplacement de Marc Gautier, juge absent pour cause d'indisposition²⁵. Après avoir entendu le rapport fait par le président de la Cour de justice criminelle, la lecture des pièces et le réquisitoire du procureur général impérial Mallein, la Cour annulait l'ensemble de la procédure intervenue antérieurement, du 6 au 15 septembre 1806²⁶, pour vices de forme. En effet, le réquisitoire du magistrat de sureté de l'arrondissement de Saint Marcellin et l'ordonnance du directeur du jury d'accusation, *n'énonçant ni l'un ni l'autre le nom de la victime, ni le lieu ni l'époque du prétendu assassinat*, étaient considérés comme non motivés ainsi que l'exigeait l'article 221 du Code des délits et des peines²⁷. De plus, l'ordonnance du directeur du jury faisait mention des préventions de vol domestique et d'incendie, à l'égard desquelles il n'était donné aucune espèce d'explication et dont il n'était nullement question dans le réquisitoire du magistrat de sureté, mettant ces deux actes en discordance. Enfin, l'acte d'accusation n'énonçait pas assez clairement que Perret était prévenu de l'assassinat de Faure, rendant la qualification du crime imprécise. Pour toutes ces raisons et conformément à l'article 327 du code précité, la cour *cassait le mandat d'arrêt décerné contre Jean Perret et renvoyait la procédure et ce dernier en état de dépôt devant le magistrat de sureté et le directeur du jury d'accusation de l'arrondissement de Grenoble pour recommencer l'instruction et être procédé à la forme de la loi*.

Perret allait-il sauver sa tête en raison de ces vices de forme ?

(A suivre)

Ch. Robbez Masson

²⁵ Arrêt de la Cour de justice criminelle, 24 septembre 1806, *op. cit.*, et Almanach de la Cour d'Appel... 1806, *op. cit.* Le juge Rolland était commissaire du gouvernement en 1803, le juge Gautier l'avait également été en 1796, après avoir antérieurement exercé les fonctions de juge élu au tribunal criminel en 1792. Cela témoigne, contrairement à ce que l'on pourrait penser normalement, d'une assez grande stabilité du haut personnel judiciaire pendant cette période de droit intermédiaire et quelque peu chaotique ; dans le même sens : B. Schnapper, « *l'activité du tribunal criminel de la Vienne (1792-1800)* » in Voies nouvelles en histoire du droit, PUF, 1991, p. 224.

²⁶ *Supra* II.

²⁷ Code du 3 brumaire an IV..., Duvergier, *op. cit.*, t. 8, p. 404.

Notre géologue a repris sa plume...

Et pourtant, elle monte!

Destruction et construction des montagnes

Elle, notre montagne, nous paraît figée sauf quand de temps en temps un bout de falaise tombe ou un torrent sort de son lit et dévaste tout sur son passage. Nous avons tous été témoins de ces événements qui correspondent à une phase d'érosion donc à leur destruction. Par contre aucun être humain n'a jamais vu une chaîne de montagne se former. Et pourtant cette construction se produit sous nos yeux mais à un rythme tellement lent qu'il nous est imperceptible.

Mécanisme de la construction des montagnes.

Les plaques continentales.

Chaque continent, comme par exemple l'Afrique correspond à une plaque de la croûte terrestre qui se déplace ; c'est ce que l'on appelle la dérive des continents.

Wegener avait remarqué, et vous pouvez le vérifier facilement sur une carte géographique, que l'Amérique du Sud peut s'emboîter dans l'Afrique. Il en a déduit à juste titre qu'à une époque lointaine les deux continents étaient jointifs. On sait aujourd'hui qu'ils s'écartent au rythme de 2 centimètres par an, et que l'endroit de la séparation, située au milieu de l'atlantique se comble de roches volcaniques. On sait aussi que les sédiments apportés par les fleuves se déposent en bordure des continents créant des bassins de roches sédimentaires de plusieurs milliers de mètres d'épaisseur et riches en pétrole. Les terrains sédimentaires du Gabon sont exactement les mêmes que leur équivalent brésilien !

Les plaques peuvent s'écarter mais elles peuvent aussi converger. Dans ce cas ce n'est pas un océan qui se crée mais une chaîne de montagne. La plaque africaine, fragmentée en petites plaques complexes au niveau de la méditerranée, converge sur la plaque européenne et crée nos montagnes. Dans ce cas, les terrains sédimentaires déposés à l'horizontale se retrouvent soulevés, plissés et faillés à des altitudes importantes. Vous savez tous que dans les marnes qui sont situées sous la grande falaises de Montaud, on trouve des oursins, et bien d'autres fossiles pour qui sait observer, Ces fossiles ont été conservés dans des sédiments qui au moment de leur dépôt étaient dans la mer.

Il est donc facile de constater que ces terrains ont été soulevés. Par contre comment savoir si nos montagnes sont encore en train de monter ?

L'enregistrement des anciennes montées des montagnes se fait dans les sédiments. Prenons par exemple la coupe du bec de l'Echaillon (Schéma joint), les terrains datés par des méthodes radioactives, que j'aurai beaucoup de peine à vous expliquer, ont pour les plus vieux (Jurassique supérieur), environ 150 millions d'années et pour les plus récents (Sommet du Crétacé inférieur) environ 100 millions d'années. Les couches sont régulièrement empilées et ne montrent pas de bouleversement pendant leur dépôt.

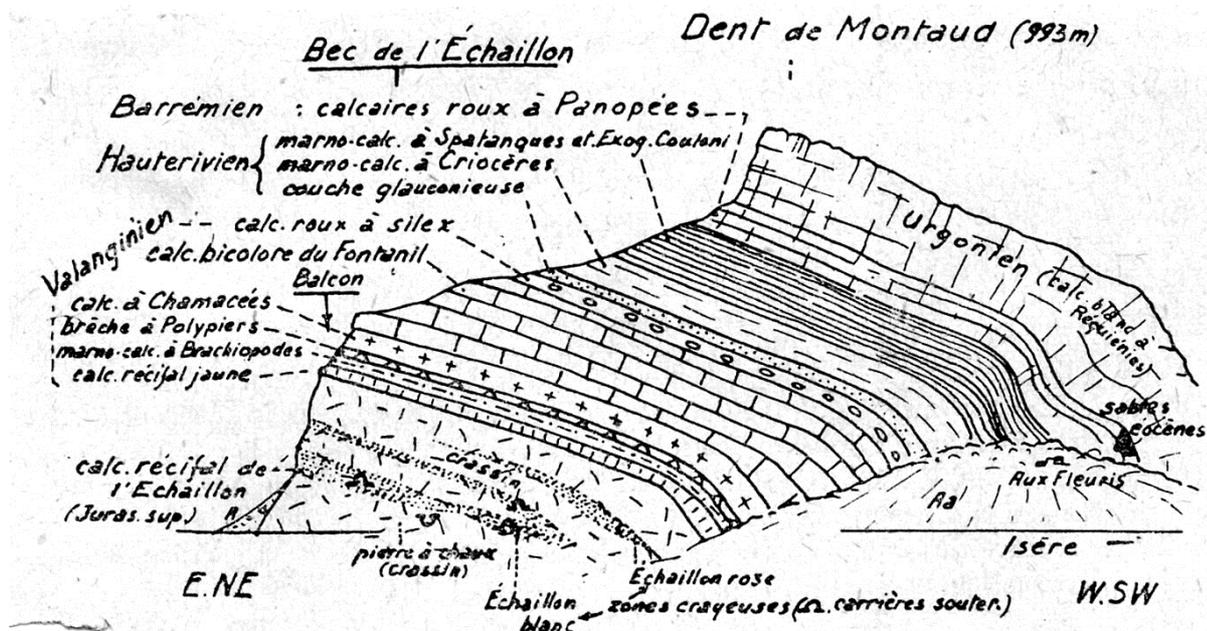
Par contre si l'on observe la coupe géologique du bec de l'Echaillon au pas de la clé, on observera que la Grande falaise urgonnienne qui domine Montaud, de la Buffe au bec de l'orient, est géologiquement sculptée par l'érosion dans la même couche que celle qui affleure sous la dent de Montaud ! Ce qui veut dire que peu après la ferme de l'Espinasse la même couche calcaire qui est à gauche de la route et qui monte vers la dent de Montaud, (Parfois appelée la dent de Moirans), se retrouve également au sommet du pas de la clé. Il y a là une "faille" ou plutôt un chevauchement de grande ampleur !

Pour simplifier, je parlerai de la falaise urgonnienne d'en bas et de la falaise urgonnienne d'en haut.

La falaise d'en bas.

Elle s'étend de face Belle à la dent de Montaud. Au niveau de la carrière Poulat dans la descente de Saint Quentin vous pouvez voir la couche urgonnienne d'en bas plonger à la verticale mais ailleurs elle est entaillée en falaises verticales plus ou moins importantes.. Cette falaise est recouverte sans complication tectonique, de mollasse Miocène, sédiment marin. Ces mollasses affleurent au niveau et en amont du village et sont particulièrement visibles à notre Dame des sommets, et au gros mollard. Elles affleurent également dans la butte du château de Saint Quentin. et dans toutes les collines à l'Ouest de Tullins. Leur composition varie du sable à l'argile ou au conglomérat de galets .. Une excellente coupe en est visible sur la route de Fures à Renage.

En dessous du village de Montaud, ces mollasses ont été presque partout érodées et sont remplacées par un dépôt de moraines glaciaires récent (moins de 20 000 ans) .



Coupe du Bec de l'échaillon vue en venant de Saint Quentin (D'après W.Kilian et P. Lory)

Cette coupe a été prise dans l'excellent livre de Maurice Gignoux et Léon Moret, Géologie dauphinoise, Initiation à la géologie par l'étude des environs de Grenoble, Masson et Cie 1952, 120 Boulevard Saint Germain Paris V.

La falaise d'en Haut

Il s'agit évidemment de la falaise qui domine Montaud de la Buffe au bec de l'Orient. Toutes les séries observées du bec de l'Echaillon à la dent de Montaud (Voir schéma joint), sont redoublées par une faille horizontale, peu importante au niveau de la base du bec de l'Orient mais dont l'ampleur augmente vers Voreppe.

Cette faille est un chevauchement qui englobe entre les deux falaises d'en haut et d'en bas les molasses d'âge Miocène (sédimentées entre 20 et 5 millions d'années). Ce chevauchement qui s'est donc produit il y a moins de 5 millions d'année, nous montre, le soulèvement des couches sédimentaires, leur mise en compression et la création d'une montagne. Complicquant cette action, et favorisé par l'existence d'une couche de sel sous le jurassique, les massifs préalpins tels que la chartreuse et le Vercors ont glissé vers le bas de la montagne et ont permis ces plissements, tels que le pli de Sassenage et toutes ces montagnes chevauchantes et faillées que vous pouvez observer en allant à Grenoble. Ils ont ainsi laminé la couche lubrifiante (Le sel), ce qui à mon avis empêchera un nouveau glissement de la falaise d'en haut vers la vallée ce qui est heureux pour Montaud et ses habitants. !

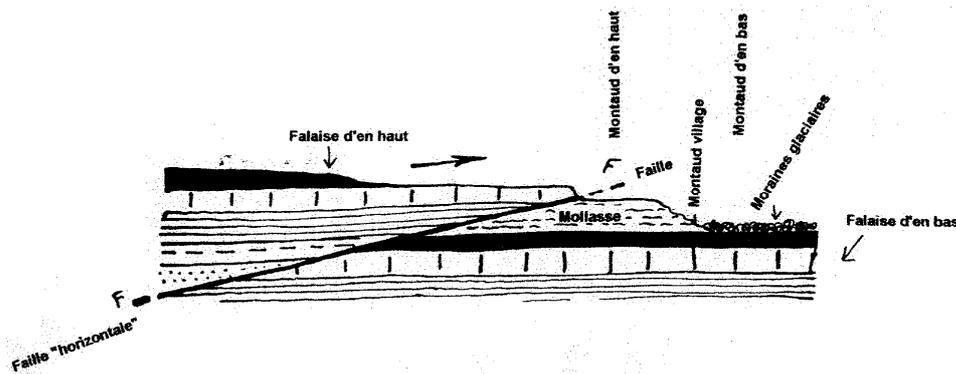
Maintenant, élargissons notre échelle d'observation, en allant observer les terrains sédimentaires du Pelvoux, nous en daterions les bouleversements de l'époque Oligocène (30 millions d'années) ! Et je passe sur d'autres périodes plus anciennes de bouleversements.

Personnellement j'en conclus que la montée des alpes est une vieille histoire qui se poursuit de nos jours. Les tremblements de terre occasionnels nous en donnent la preuve.

La montée de notre montagne, je sais bien que nos Grands-parents ne l'ont pas observée, je sais aussi que, depuis l'invention de l'écriture (Il y a environ 5.300 ans), l'homme a décrit les éruptions volcaniques et les tremblements de terre mais il n'a pas décrit le soulèvement des montagnes. Les références bibliques parlant de l'action de la prière sur les montagnes concernent la phase destructrice et non constructive. La prière " elle déplace les rochers et les montagnes. Une montagne finit par s'écrouler, un rocher par changer de place, l'eau par laver les pierres, l'averse par emporter les terres" (Job XIII (14, 18-19). Je sais également que la vie est hélas courte. et que je ne verrai jamais la montagne se soulever de mon vivant. **Et pourtant elle monte !**

Carpe diem.

Gérard DAILLY, La Grange aux chèvres



Où habitez vous ?

Du village aux Coings, vous habitez sur la molasse.

En dessous du village, la très grande majorité d'entre vous habite sur les moraines glaciaires, très rares sont ceux qui habitent sur les calcaires aux endroits où la moraine a été érodée.

Des amoureux de notre village écrivent des poèmes ...

Vous avez été nombreux à apprécier le spectacle " sons et lumières" du samedi 20 décembre et vous avez manifesté le souhait de pouvoir lire les textes présentés ce soir là. Les voici :

Montaud, un napperon de fleurs.

Le printemps est venu et le sol s'embellit,
Les arbres prennent vie, la forêt reverdit,
Dès les premiers regards sur ces près qui m'entourent,
Je découvre ces fleurs, ces humbles pâquerettes.

Tout le long du chemin et à chaque détour,
Je suis émerveillé par ces jolies fleurettes,
Ce jardin de nature, je le revois d'en haut,
D'en dessous le Mortier, je regarde Montaud.

Quel joli napperon, mosaïque d'été !
Un plateau de verdure piqueté de couleurs,
Un pâté de maisons entourant le clocher
D'une très vieille église où s'ennuie le seigneur.

Et puis, s'éparpillant à travers ce jardin,
Des toits multicolores, de rouge et de grenat
Que l'homme a façonnés ou qu'il a posés là,
Qu'importe sa pensée, je le trouve si bien.

Ce jardin naturel, ce havre de verdure,
C'est Montaud vu du ciel, coloré d'ocre et d'or,
A l'abri d'une clef qui dans cette parure
Nous ouvre volontiers la porte du Vercors.

Oh ! gens de ce village, ne cherchez point ailleurs
Votre tranquillité, la paix de votre cœur,
Loin des bruits de la ville et de sa pollution,
Vivez au beau milieu de votre napperon
Fait de rouge et de vert et bien d'autres couleurs,
C'est ainsi que l'on rêve, c'est cela le bonheur.

*A mes amis de Montaud,
Raymond FRACHET (Veurey).*

Oh ! Toi Montaud

Tu es vraiment le plus beau, le plus haut,
Toi, mon village, notre village de Montaud.
Toi, le lieu où fleurissent mille fleurs sauvages,
Où calmement paissent les troupeaux des alpages.

Tout de blanc en hiver, parfumé en été,
Tu es un lieu d'accueil, un refuge de paix.
Tes 500 habitants ! Montaudins, Montaudines,
N'ont rien à envier aux villes citadines.

On parcourt tes hameaux, à pied ou en vélos,
Ou encore à cheval,
Car tu restes, malgré tout, un village rural.
De la Dent de Moirans, jusqu'au Pas de la Clé,
Tes sentiers font la joie des jeunes et des aînés.

Que l'on soit des natifs, ou bien des nouveaux,
Habitant ce village, nous t'aimons ! Oh ! Montaud.

Un montaudin anonyme,

O Montaud

O Montaud de mon enfance
O feu qu'allumaient les villageois
Et qui m'emplissaient de joie.

O Montaud de mon enfance
O fleurs aux longues tiges
Et qui me donnaient le vertige.

O Montaud de mon enfance
O très grande politesse
Et qui me faisait faire des promesses.

O Montaud de mon enfance
O beauté exquise de nature
Et qui était doux comme de la confiture.

O Montaud de mon enfance
O très beaux écureuils
Et qui me remplissait d'orgueil.

O Montaud de mon enfance
O pierres d'un certain âge
Et qui me faisaient penser à un naufrage.

O Montaud de mon enfance
O cadeau de la providence
Et qui me faisaient faire des pas en cadence.

O Montaud de mon enfance
O branches de sapins aiguisés
Et qui doucement me caressaient.

O Montaud de mon enfance
O immenses heures
Plaines de bonheur et splendeur.

Les élèves de l'école de Montaud

Monsieur Jean SARRAMEA de St Raphaël (Var) a adressé ce poème composé en acrostiche sur les lettres du nom de notre village :

Montaud dans le Vercors : la nature charmeuse
Offre des échappées vers les monts de Chartreuse.
Nappe de la verdure en velours de bocage.
Tache sombre des bois feutrant le paysage.
Au calme d'altitude et de près d'élevage,
Une ample poésie émane du village,
Déployant les rubis des toits des maisons sages.

Petit moment pour relativiser nos petits problèmes ...

Si la terre était réduite à un village....

Sur 100 personnes vivant sur terre :

- 61 sont asiatiques
- 14 américains(du Nord ou du Sud)
- 13 africains
- 12 européens

- 50 sont des hommes
- 50 sont des femmes

- 74 ne sont pas blancs
- 26 sont blancs

- 67 ne sont pas chrétiens
- 33 sont chrétiens

- 6 personnes possèdent 59% de toute la richesse
- 80 personnes sont pauvres

- 14 ne savent pas lire
- 33 meurent de faim
- 7 personnes iront à l'université
- 8 personnes possèdent un ordinateur

Si vous n'avez jamais vu un membre de votre famille mourir à la guerre, si vous n'avez jamais été esclave, si vous n'avez jamais subi la torture,
Vous avez plus de chance que 500 millions de personnes.

Si vous gardez votre nourriture au réfrigérateur, vos vêtements dans un placard, si vous avez un toit sur votre tête, un lit pour dormir, vous êtes plus riche que 75 % de la population de la terre.

Si vous avez un compte en banque, vous faites partie des 8 % les plus riches de la planète.

Si vous pouvez lire ces mots, vous avez plus de chance que le milliard de personnes qui ne peuvent pas lire du tout.



Tarifs à compter du 1^{er} janvier 2004

Cette feuille est destinée à remplacer les pages 5 et 6 du "Recueil d'informations" diffusé en juillet 2003.

	un week-end	une journée
LOCATION SALLE DES FETES		
particulier résident et contribuable à Montaud	105,00	63,00
particulier limitrophe	105,00	63,00
particulier extérieur	315,00	189,00
association de Montaud	74,00	53,00
association voisine		63,00
association extérieure	420,00	242,00
entreprise	630,00	
caution pour la salle	400,00	400,00
LOCATION MATERIEL SONO		
location matériel	65,00	65,00
caution pour le matériel	2 000,00	2 000,00
LOCATION VAISSELLE		
location ensemble vaisselle	35,00	35,00
location couverts seulement	20,00	20,00
PHOTOCOPIES		
	photo noir & blanc	photo couleur
format A4 (21 x 29,7) recto	0,10	0,20
format A4 (21 x 29,7) recto & verso	0,20	0,40
format A3 (29,7 x 42) recto	0,20	0,40
format A3 (29,7 x 42) recto & verso	0,40	0,80
TICKETS CANTINE & CARTES GARDERIE (C.C.V.I.)		
carnet de 10 tickets pour cantine	40,00	
carte mensuelle pour garderie 1 enfant	24,00	
carte mensuelle pour garderie 2 enfants	43,00	
carte mensuelle pour garderie 3 enfants	56,00	
carte mensuelle pour garderie 4 enfants & plus	65,00	
FACTURATION EAU & ASSAINISSEMENT		
prime fixe	51,00	
redevance par m3 consommé	0,69	
redevance Agence de l'eau, par m3 consommé	0,05	
redevance pour assainissement par m3 d'eau consommée	0,61	
redevance parc à bestiaux par m3 consommé	1,10	
RACCORDEMENTS AUX RESEAUX		
raccordement au réseau d'eau	230,00	
raccordement au réseau d'assainissement		
maison avec fosse septique	457,35	
maison sans assainissement individuel	2744,08	
CONCESSIONS AU CIMETIERE		
concession de 15 ans	228,67	
concession de 30 ans	457,35	
concession de 50 ans	762,25	

Numéros utiles

MAIRIE		Pompiers	18
secrétariat	04.76.93.65.79	Gendarmerie St Gervais	17
ouverture au public: mardi, jeudi, samedi, de 8h à 12h		Samu	15
fax	04.76.93.30.83	EDF (dépannage)	04.76.07.99.88
e-mail: mairie.montaud@wanadoo.fr			
Ecole	04.76.93.63.90	Médecins	
Cantine	04.76.93.30.89	St Quentin	04.76.93.33.54
Salle des fêtes	04.76.93.68.12	Veurey	04.76.53.95.29
Crèche	04.76.93.35.98		
Communauté de Communes Vercors Isère		Infirmières	
secrétariat	04.76.93.60.08	St Quentin	04.76.93.66.11
médiathèque	04.76.93.30.56		
déchetterie	04.76.93.31.75		
Sivom Pays de Tullins		Ambulances	
antenne emploi	04.76.07.40.03	Tullins	04.76.07.28.68
relais assistantes maternelles	04.76.07.88.93	Voiron	04.76.05.05.07
télé-alarme	04.76.07.40.02	Voiron	04.76.65.77.88
		Voiron	04.76.65.82.82
		Moirans	04.76.35.55.89
bureaux de poste		S.O.S. Amitié	04.76.87.22.22
St Quentin s/ Isère	04.76.93.61.04		
Veurey	04.76.53.95.02		
Centre Impôts de St Marcellin	04.76.64.97.00	Service social de Tullins (Conseil Général)	04.76.07.91.60
Trésorerie de Tullins	04.76.07.01.30	Sécurité Sociale Rives	04.76.91.07.08
ouverture du lundi au jeudi, de 9h à 12h & 13h à 16h			
le vendredi de 9h à 12h.			
Taxis		Cinémas	
St Quentin	04.76.93.65.02	06.07.09.15.31	
La Rivière	04.76.93.69.69	06.80.15.24.24	04.76.07.73.43
Tullins		04.76.07.04.11	04.76.50.02.09
Voreppe		04.76.50.22.09	